

Règlement intérieur 2020/2021 accueils de Loisirs et accueils Périscolaires Beauregard / Saint-Eloi

(Modifié le 22/10/2020)

«Les accueils de loisirs » et « les accueils périscolaires » sont des services proposés par l'association « Centre Social Saint-Eloi Beauregard ».

Le Centre Social St Eloi Beauregard est une association loi 1901. A ce titre elle vous propose une adhésion familiale qui couvre la période : 01/07/20 au 31/08/21. Son coût : 15€. A titre exceptionnel cette année, l'adhésion aura une durée de validité de 14 mois. A compter de 2021 la périodicité sera 1/09/n au 31/8/n+1.

Etre adhérent, cela vous permet :

- d'assister et de faire entendre votre voix notamment lors de l'Assemblée Générale,
- de devenir administrateur du Centre Social,
- de participer aux séances de réflexion concernant le projet social.
- de participer au conseil de famille (apporter son avis et son aide à l'accueil de loisirs (projets, ...)

«Les accueils de loisirs» et «les accueils périscolaires» reçoivent une habilitation d'ouverture de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Charente-Maritime et d'un avis concernant l'accueil des moins de 6 ans, par le Conseil Général (Service P.M.I.). Le numéro d'habilitation est 17 – ORG0136.

Les formalités d'inscriptions et de paiements sont à réaliser auprès de l'Accueil Secrétariat assuré par Sophie et Stéphane au 40 rue Basse de St ELOI 17000 LA ROCHELLE.

Ils vous accueillent et vous informent :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé	9h - 12h00	9h - 12h00	9h – 12h00	9h - 12h00
Après midi	14h00 - 18h30	14h00 - 17h30	14h00 - 18h30	14h00 - 18h30	14h00 - 17h30

Documents nécessaires à la validation de l'inscription :

- La fiche sanitaire dûment remplie et signée
- Le n° allocataire CAF ou autre régime
- Le carnet de santé et ordonnances pour traitement (asthme, diabète...)
- Le protocole d'accueil individualisé (si concerné)
- <u>L'attestation de quotient familial CAF ou MSA</u> (ou avis d'imposition n-1 si vous ne percevez aucune prestations) valide au moment de l'inscription. Ce tarif s'appliquera au 1^{er} jour du mois auquel il aura été remis. **L'absence d'attestation entraînera l'application du tarif maximum lors de la facturation.** Chaque 1^{er} Janvier votre QF évolue en fonction des revenus de l'année n-2 ou avis d'imposition n-1, il vous appartient de nous fournir les éléments mis à jour durant le mois de Janvier, faute de quoi le tarif maximum sera appliqué.
- Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations pour participer aux activités (arrêté ministériel du 12 mars 1980), sauf certificat médical de contre-indication (à fournir).

Les conditions d'accueil :

L'association s'engage à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conforme à la règlementation. (Voir site internet www.ddjs-charente-maritime.jeunesse-sports.gouv.fr/)

Sauf avis contraire exprimé par la famille ou contre-indication médicale, les enfants participent à toutes les activités « des accueils de loisirs » et des « accueils périscolaires ».

Pour être accueilli au centre de loisirs, l'enfant doit être obligatoirement prêt physiquement (notamment au niveau de la propreté diurne).

L'association contracte une assurance auprès de la MAIF, pour les activités des « accueils de loisirs » et des «accueils périscolaires».

Les activités

Les activités ou les ateliers développés par « les accueils» s'inscrivent dans le projet social agréé par les partenaires de l'association. Le projet social est voté en assemblée générale. Le projet pédagogique émane du projet social.

Les projets pédagogiques sont affichés sur les différents accueils. Ils sont à votre disposition sur le site internet : http://steloibeauregard.centres-sociaux.fr/

Les activités sont adaptées aux enfants. Elles sont définies avec le Projet Pédagogique. Le planning est disponible sur le site du Centre Social.

La restauration

La restauration est assurée et facturée par le service des restaurants scolaires de la Ville de La Rochelle.

Lors des sorties ou activités à la journée, les pique-niques devront être fournis par les familles.

ACCUEIL PERISCOLAIRE: LA RUCHE AUX MÔMES

🗣 i : Groupe Scolaire de Beauregard

Rue du Général Cousse 17000 La Rochelle

Responsable: TUFFET Julien Tel: 06.77.96.52.28

Qui : Enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de Beauregard

Quand:	Lundi	Mardi	Mercredi	J∗uđi	Vendredi
Matin	7h30 à 8h45	7h30 à 8h45	-	7h30 à 8h45	7h30 à 8h45
Soir	16h30 à 19h00	16h30 à 19h00	-	16h30 à 19h00	16h30 à 19h00

Modalités pratigues :

Inscription sur les lieux d'accueil au plus tard le vendredi précédent pour la semaine suivante. Les places étant limitées (respect du taux d'encadrement), la priorité d'accueil sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

A l'arrivée (Matin) et au départ (Soir) : les parents doivent scanner le code barre attribué à leur(s) enfant(s) et émarger le(s) cahier(s) de présence. En cas d'oubli, l'amplitude maximum sera facturée.

L'arrivée (Matin) et le départ (Soir) des enfants s'effectueront par la porte arrière du bâtiment élémentaire sous la responsabilité des parents ou des personnes désignées sur la fiche sanitaire.

Facturation et Palement: Les factures seront envoyées par mail chaque début de mois. Les réclamations seront prises en compte dans un délai maximum de 15 jours suivant la facturation. En cas de défaut de paiement répété, l'accueil de l'enfant ne sera plus assuré.

ACCUEIL PERISCOLAIRE : LE LUDOBOSS

🗝 : Ecole Elémentaire Paul Doumer

Rue Gaston Perrier 17000 La Rochelle

Responsable: PELARD Maud Tel: 06.77.96.46.71

Qui: Enfants scolarisés à l'école élémentaire Paul Doumer

Quand:	Lundi	Mardi	Mardi Mercredi		Vendredi
Soir	16h30 à 19h00	16h30 à 19h00	-	16h30 à 19h00	16h30 à 19h00

Modalités pratigues :

Inscription sur les lieux d'accueil au plus tard le vendredi précédent pour la semaine suivante. Les places étant limitées (respect du taux d'encadrement), la priorité d'accueil sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Au moment du départ, les parents doivent scanner le code barre attribué à leur(s) enfant(s) et émarger le cahier de présence. En cas d'oubli, l'amplitude maximum sera facturée.

Le départ des enfants s'effectuera sous la responsabilité des parents ou des personnes désignées sur la fiche sanitaire.

Facturation et Paiement: Les factures seront envoyées par mail chaque début de mois. Les réclamations seront prises en compte dans un délai maximum de 15 jours suivant la facturation. En cas de défaut de paiement répété, l'accueil de l'enfant ne sera plus assuré.

ACCUEIL PERISCOLAIRE: MERCREDI

👀 i : Groupe Scolaire de Beauregard

Rue du Général Cousse 17000 La Rochelle

k±sponsabl±s: TUFFET Julien Tel: 06.77.96.52.28, PELARD Maud (adjointe) Tel: 06.77.96.46.71

Qui: Enfants de 3 à 11 ans.

Les Petits Loups : 3 ans Les Grands Loups : 4-5 ans Les Zinzins : 6-8 ans Les Scoobys : 9-11 ans

Mercredi de 9h à 17h (repas de 12h15 à 13h15)

Péri Accueil de Loisirs de 7h30 à 9h00 et 17h00 à 19h00

Modalités pratiques :

Réservation impérative (tableaux sur les lieux d'accueil) au plus tard le vendredi précédent. Les places étant limitées (respect du taux d'encadrement), la priorité d'accueil sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

La réservation à la demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas suit les mêmes règles.

Pour la ½ journée matin : départ entre 12h et 12h15 sans repas, ou départ entre 13h et 13h15 avec repas.

Pour la ½ journée après-midi : arrivée à 12h15 avec repas ou arrivée entre 13h15 et 13h30 sans repas.

Le non-respect des horaires entrainera la facturation de la ½ journée complémentaire.

Toute réservation sera facturée. Seules les absences justifiées par un certificat médical feront l'objet d'un avoir. Le justificatif devra être transmis à l'accueil dans la semaine de l'absence et en tout état de cause avant la facturation.

A l'arrivée et au départ : les parents doivent scanner le code barre attribué à leur(s) enfant(s) et émarger le(s) cahier(s) de présence. En cas d'oubli, l'amplitude maximum sera facturée.

L'entrée et la sortie des enfants s'effectueront par la porte arrière du bâtiment primaire sous la responsabilité des parents ou personnes désignées sur la fiche sanitaire.

Chaque enfant devra avoir un sac à dos avec casquette, gourde et vêtement de pluie.

Facturation et Palement: Les factures seront envoyées par mail chaque début de mois. Les réclamations seront prises en compte dans un délai maximum de 15 jours suivant la facturation. En cas de défaut de paiement répété, l'accueil de l'enfant ne sera plus assuré.

ACCUEIL de LOISIRS : PETITES VACANCES / ETE

👀 ù : Groupe Scolaire de Beauregard

Rue du Général Cousse 17000 La Rochelle

Responsables: TUFFET Julien Tel: 06.77.96.52.28, PELARD Maud (adjointe) Tel: 06.77.96.46.71

Qui: Enfants de 3 à 11 ans.

Les Petits Loups : 3 ans Les Grands Loups : 4-5 ans Les Zinzins : 6-8 ans Les Scoobys : 9-11 ans

Quand: Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

Péri Accueil de Loisirs de 8h à 9h et de 17h à 18h30 (Vendredi 18h00).

Modalités pratigues :

Réservation et paiement impératif auprès de l'Accueil Secrétariat (calendrier d'inscription donné ultérieurement). Les places étant limitées (respect du taux d'encadrement), la priorité d'accueil sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. Toute réservation sera facturée. Seules les absences justifiées par un certificat médical feront l'objet d'un avoir. Le justificatif devra être transmis à l'accueil dans la semaine de l'absence et en tout état de cause avant la facturation.

A l'arrivée et au départ : les parents doivent scanner le code barre attribué à leur(s) enfant(s) et émarger le(s) cahier(s) de présence. En cas d'oubli, l'amplitude maximum sera facturée.

L'entrée et la sortie des enfants s'effectueront par la porte arrière du bâtiment primaire sous la responsabilité des parents ou personnes désignées sur la fiche sanitaire.

Chaque enfant devra avoir un sac à dos avec casquette, gourde et vêtement de pluie.

Facturation et Palement: Les factures seront envoyées par mail chaque début de mois. Les réclamations seront prises en compte dans un délai maximum de 15 jours suivant la facturation. En cas de défaut de paiement répété, l'accueil de l'enfant ne sera plus assuré.

TARIFS 2020/2021						
QF (3)	Tarif ½ heure	Mercredi ½ journée (hors repas)	Mercredis journée et Vacances (hors repas)	Périscolaire ½ heure d'Accueil (1)	Péri-Accueil de Ioisirs ½ heure d'Accueil (1)	
W Jusqu'à 409€	0.16	1.28	2.56	0.16	0.16	
B De 410€ à 449€	0.23	1.84	3.68	0.23	0.23	
C De 450€ à 524€	0.28	2.24	4.48	0.28	0.28	
D De 525€ à 599€	0.33	2.64	5.28	0.33	0.33	
E De 600€ à 699€	0.43	3.44	6.88	0.43	0.43	
F1 De 700€ à 849€	0.48	3.84	7.68	0.48	0.48	
F2 De 850€ à 999€	0.50	4.00	8.00	0.50	0.50	
G1 De 1000€ à 1199€	0.54	4.32	8.64	0.54	0.54	
G2 De 1200€ à 1399€	0.57	4.56	9.12	0.57	0.57	
H1 De 1400€ à 1649€	0.61	4.88	9.76	0.61	0.61	
H2 De 1650€ à 1899€	0.63	5.04	10.08	0.63	0.63	
l Supérieur à 1900€	0.68	5.44	10.88	0.68	0.68	
K (2) Hors La rochelle	+ 0.20€	+1.60€	+ 3.20€	+ 0.20€	+ 0.20€	

Périscolaire Matin : facturation de 7h30 à 7h45 puis à la ½ heure jusqu'à la fin de l'accueil. Péri-Accueil de loisirs : facturation à la ½ heure à partir de 7h30 et/ou 17h.

En cas de non-respect du règlement intérieur, les enfants pourraient ne plus être acceptés aux différents accueils (notamment pour non respect du règlement des factures et des horaires).

Le Conseil d'Administration L'équipe d'Animation

⁽²⁾ La tarification appliquée aux enfants « hors la Rochelle » est également basée sur le Quotient Familial CAF/MSA. Celui-ci est majoré en fonction des activités.